

Avec la participation financière de



FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



Mobilité Solidaire – La charte du conducteur bénévole

Le conducteur bénévole est une personne solidaire qui désire donner un peu de son temps et développer du lien social sur le territoire.

Les engagements du conducteur bénévole :

Je m'engage à respecter les personnes que je transporte.

Je m'engage à tenir un langage correct. Les propos obscènes, vulgaires, violents et racistes sont totalement prohibés.

Je déclare être en droit de conduire avec le véhicule déclaré et je déclare avoir pris mes dispositions pour avertir mon assureur de mon intention de l'utiliser dans le cadre de Mobilité solidaire notamment avec des personnes que je n'avais pas l'habitude de transporter.

Je m'engage à honorer les trajets des passagers sous les conditions que j'ai acceptées et d'avertir la Fédération Familles Rurales d'Indre-et-Loire dès que possible en cas de manquement prévisible à ces obligations.

Je m'engage à respecter le code de la route et à ne pas conduire sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants ou de toute autre substance pouvant nuire à ma conduite.

Je m'engage à signaler à l'usager tout retard de plus de 15 minutes par rapport aux horaires fixés.

Je m'engage à participer au développement d'un réseau Mobilité Solidaire fiable et de qualité. Je suis conscient que tout transport effectué en-dehors du dispositif Mobilité Solidaire n'engage aucunement la responsabilité de la Fédération Familles Rurales d'Indre-et-Loire.

J'accepte d'être contacté par le service Mobilité solidaire sur mon numéro personnel.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du service Mobilité Solidaire.



**Fédération Familles Rurales
d'Indre-et-Loire**
60 rue Walvein
37000 TOURS
Tél. : 02 47 39 37 51
fd.indre-loire@famillesrurales.org
www.famillesrurales37.org

Association loi 1901, agréée et habilitée pour son action :

- Famille
- Jeunesse
- Vie associative
- Consommation
- Loisirs
- Formation
- Éducation
- Tourisme
- Santé

Membre de Familles Rurales, fédération nationale,
reconnue d'utilité publique.

Le fonctionnement :

Dès que je reçois une demande de prise en charge de Mobilité Solidaire, la Fédération me fournit :

- Le nom du demandeur
- La date du déplacement
- Le lieu et l'heure de prise en charge
- Le lieu où je dois le déposer
- Le temps d'attente prévu
- La nécessité d'accompagner ou non la personne (démarches administratives, courses, ...)
- Le montant à régler par l'utilisateur

A l'arrivée de l'utilisateur et au moment de sa prise en charge :

- Je complète la fiche de prise en charge (se référer à la notice pour le remplissage du carnet)
- Je la signe et la fais signer par l'utilisateur
- J'encaisse le règlement des indemnités kilométriques et je remets un reçu au(x) bénéficiaire(s)

Avant le 5 de chaque mois, j'adresse par courrier ou par mail à la Fédération Familles Rurales d'Indre-et-Loire le relevé des courses effectuées au cours du mois précédent (en utilisant le tableau Excel remis par la Fédération). Je conserve les feuillets complétés à chaque course pour pouvoir les remettre à la Fédération Familles Rurales pour vérification.

A l'issue de l'inscription, un carnet tri-copiant me sera donné, soit par voie postale, soit en main propre lors de réunions d'information.

Une fois le carnet terminé, il est impératif de le retourner à la fédération.

Ce carnet est un outil propre à la Fédération et ne doit en aucun cas être utilisé à des fins personnelles.

Je peux me réserver le droit de refuser le déplacement en particulier en cas de :

- Intempéries (alerte météo)
- Présence d'un animal à transporter
- Un handicap trop important de la personne, non signalé lors de la demande
- Comportements inadaptés ou irrespectueux du passager

Dans tous les cas, je dois en informer la Fédération Familles Rurales d'Indre-et-Loire.

A Le / /

Nom, Prénom :

Signature du conducteur bénévole :